

**Réponses aux questions supplémentaires au ministère des Transports –  
Pour échange avec la commission le jeudi 15 décembre 2005-12-16**

1. Comment évaluez-vous la proposition de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'effet de construire une passerelle pour les cyclistes circulation sur la Montérégiade II (DM14.4)?

**Réponse :**

Le ministère des Transports n'est pas favorable à la construction d'une passerelle au niveau de la piste cyclable Montérégiade II qui surplomberait la future autoroute 35. Plusieurs raisons motivent notre désaccord.

- La Montérégiade II possède un parcours existant actuellement qui passe par la rue Croisetière en passant sous l'autoroute 35 actuelle. Ce parcours est plat et passe par des rues de la ville. Comme le parcours passe sous l'autoroute 35, il n'y a pas de dénivellation. Il est cependant vrai qu'il nécessite deux kilomètres de plus que de passer au-dessus de l'autoroute directement comme le propose la ville.
- Une passerelle pour piétons nécessiterait une structure d'au moins 90 mètres de longueur et d'une dénivellation d'environ 7 mètres. Donc, un cycliste devra monter l'équivalent d'un édifice de deux étages (les 7 mètres de dénivélé s'expliquent comme suit : il faut un dégagement de 5 mètres entre la chaussée de l'autoroute et le dessous de la passerelle, la structure de la passerelle est de  $\pm 0,5$  m et la dénivellation entre le niveau de la chaussée et le niveau de la piste est d'environ 1,5 m.
- Pour monter sur la structure, il faut soit une pente d'au plus 5 %, ce qui demande un remblai d'une longueur d'environ 120 mètres de part et d'autre de la structure ou un système d'escalier avec goulottes (ce qui n'est pas très commode pour les cyclistes !).
- Nous estimons la construction d'une telle structure à environ 1 M\$. Selon la politique vélo, une telle structure est à la charge de la municipalité ou de la MRC. Selon certaines conditions, le Ministère peut contribuer financièrement à 25 % des coûts.
- La passerelle croiserait la desserte que la ville demande pour l'extension de son parc industriel, ce qui allonge d'autant plus la structure.

Nous avons contacté monsieur Michel Merleau de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour lui faire part de notre point de vue.

Bernard Caron, ing.  
Directeur de l'Ouest-de-la-Montérégie  
2005-12-16